

REUNION DU 13 MAI 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation du 2 mai 2024

Présents : 8 Votants : 9
Affichage du 2 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, légalement convoqué par M. Patrick HENQUEL, Maire.

Etaients présents :

BALLÉ Bruno, BIEWER Franck, GAINEL Cécile, GELLENONCOURT Adrien, HENQUEL Patrick, HIRTT Jordan, PARISSET Patricia, RIEBEL Anthony,

Absents :

BEAUCHET Cassandra, DE LIBERALI David,

Excusée :

VALETTE-MUSILLI Christine qui donne pouvoir à Patricia PARISSET

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h00.

Mme Cécile GAINEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Demande de subvention (citystade)**
- **Questions diverses**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La commune a pour ambition de réaliser un citystade avec des modules de fitness ainsi que la pose d'une table de ping-pong, sur l'ancien terrain de tennis devenu vétuste, en accès libre, pour favoriser la pratique libre d'une activité physique pour petits et grands et en tout temps.

L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les habitants, l'école voisine et les associations ; de dynamiser la commune, de favoriser les liens sociaux entre les habitants.

Cette structure permettra aux utilisateurs, de faire du sport à l'air libre et viendra compléter l'aire de jeux déjà existante. Avec un accès accessible 24h/24h, les personnes pourront pratiquer une activité physique et diversifiée avec ce projet.

Les communes avoisinantes ne bénéficient pas des mêmes installations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire a sollicité une subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appui aux projets territoriaux.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'offre commerciale de la société MEFRAN Collectivités, spécialisée dans la conception de terrains multisports ou de citystades pour le projet d'un citystade avec des modules de fitness ainsi que la pose d'une table de ping-pong sur la commune pour un montant de 81 429,00 € HT soit 97 714,80 € TTC.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cet investissement est subventionnable par la Région dans le cadre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, il propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

REUNION DU 13 MAI 2024

	Montant	En %
Région	50 000,00 €	61 %
Département	15 000,00 €	18 %
Sous-total	65 000,00 €	79 %
Auto-financement	16 429,00 €	21 %
TOTAL	81 429,00 €	100 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve et valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Décide de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population,
- Autorise M ; le Maire à signer tous documents inhérents à l'établissement du dossier de demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Le fleurissement du village aura lieu fin mai début juin.

Fin de séance à 19h35